

Résumé

Séance du conseil du 9 janvier 2023

Correspondance, dépôt et information

Aucuns.

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

Liste des comptes à payer du mois de décembre 2022 totalisant une somme de 1 847 761,07 \$.

Adoption

- Financement - Résolution d'adjudication - Émission n° 43 du 19 janvier 2023
- Financement - Concordance et court terme – 43
- Organigramme municipal 2023
- Modifications des conditions de travail des cadres – Mesures d'urgence
- Réclamation du propriétaire du 111, chemin du Tour-du-Lac refusée
- Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2023

Autorisation de dépenses

- Remplacement d'un photocopieur à la mairie
- Remplacement des postes informatiques individuels, du système téléphonique et mise à jour du réseau
- Analyses de laboratoire - Aqueduc et égout 2023
- Soirée reconnaissance des bénévoles 2023
- Fête nationale et activités estivales 2023

Autorisation de mandat

- Service d'entretien de l'usine de traitement des eaux usées du parc des Sentiers-du-Moulin

Autorisation de paiement

- Maintenance des pompes

Autorisation de permis

- Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Autorisation de signature

- Transaction et quittance Intact compagnie d'assurance c. Municipalité de Lac-Beauport - No Cour : 200-22-087157-194
- Transaction et quittance Jonny Murray c. Municipalité de Lac-Beauport cour du Québec - No Cour : 200-22-090888-215
- Contrat d'édition gratuite du calendrier municipal 2024-2026
- Entente de fin d'emploi avec Monsieur Pierre Gagnon
- Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2023

Autorisation – Protocole d'entente/événements

- Expositions à la bibliothèque – 2023
- Activité de financement - Camp Canoë-Kayak 2023

Dépôt

- Procès-verbal de la rencontre du CCU du 7 décembre 2022

Engagement

- Personnel occasionnel et temporaire - 2023

Règlements généraux

- 1) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement :
 - Règlement ayant comme objet la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue des élections
 - Règlement ayant comme objet la création d'une réserve financière destinée aux urgences, poursuites et imprévus liés aux opérations courantes
 - Règlement décrétant un emprunt de 630 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2023 (parapluie)
 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 120 000 \$ pour le financement et la réalisation de divers projets municipaux
- 2) Présentations et adoptions :
 - Règlement général 661-04 - Règlement modifiant le Règlement 661 autorisant le fonds de roulement afin d'en augmenter le montant à même le surplus courant

Règlements d'urbanisme

- 1) Avis de motion : aucun
- 2) 1^{er} projet : aucun
- 3) 2^e projet : aucun
- 4) Adoptions : aucunes